



Décembre 2011

Sommaire :

- * Brèves de la Municipalité
- * Déchetterie
- * Prochaine parution
- * Police des constructions
- * Nouveaux habitants
- * Billet du Président du Conseil général
- * Cantine scolaire
- * Cartographie des dangers naturels
- * Triage forestier
- * Les métiers
- * La facture sociale
- * Règlement sur les chiens
- * Votations

Brèves de la Municipalité

- Comme évoqué lors du dernier conseil général, une séance «questions-réponses» concernant le **projet de fusion de communes** est prévue le 19 mars prochain, entre les municipalités, les commissions chargées d'étudier le futur préavis d'intention et «M. Fusion» alias M. Curchod.
- Mme Jasmina **Isakovic** est notre nouvelle concierge de la grande salle de Belmont-sur-Yverdon
- * **Arrêt carPostal maintenu au Tilleul**
Les travaux de mises en séparatif sur la route du Villaret devraient débiter d'ici ce printemps. En parallèle, la remise en état de la place du Battoir va être réalisée. Afin d'effectuer ces travaux, et jusqu'à nouvel avis, l'arrêt du car postal est maintenu au carrefour du tilleul.

Greffe Municipal

Horaires d'ouverture : lundi de 19h à 19h45

mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch

www.belmont-sur-yverdon.ch



Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie à Yverdon, les horaires pour les communes sur l'ancien site sont :

Lu-ve : 07.00-12.00
13.30-17.00



FERME LE SAMEDI MATIN

Pour tout autre renseignement:

www.strid.ch

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 23 avril 2012.

Dispense d'enquête accordée

Canobat Sàrl

N° 005/2011 Modification d'une fenêtre en porte fenêtre. PPE n° 63-5, Villa B, Grand'Rue.

Permis de construire délivrés

Lale-Demoz Catherine

Permis n°161 - Transformations intérieure

Gianora Yves et Emmanuelle

Permis n° 162— Construction d'une villa individuelle

Page Ana et Grégory

Permis n° 163— Construction d'une villa individuelle



Nouveaux habitants et nouveaux citoyens

Un apéritif sera organisé le vendredi 16 mars 2012 par la Municipalité afin de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants ayant emménagé dans le courant de l'année 2011, ainsi que les jeunes gens ayant atteint leur majorité. Nous espérons que ce moment convivial permettra à chacun de faire des nouvelles connaissances dans le cadre de la commune.

Conseil Général—billet du Président—flash-back sur l'exercice 2011

Cette dernière année fut un grand cru au niveau de l'organe législatif de notre commune. Sans rentrer dans les détails, j'aimerais simplement faire état des principaux objets qui ont été soumis par la Municipalité, à l'appréciation des membres des commissions, puis en dernier ressort, au vote des membres du Conseil.

Ainsi, la cinquantaine de conseillers assermentés ont, lors de quatre séances, dont la première dite d'installation par Mme la Préfète, accepté les comptes 2010, le budget 2012, adopté des préavis, notamment sur les traitements communaux, l'extension du réseau Swisscom, la régionalisation du service incendie, l'arrêté d'imposition, une demande d'investissement pour la première étape de mise en séparatif et bien d'autres encore.

Mais le Conseil Général, ou plutôt son Bureau, n'a pas chômé hors séances, puisque pas moins de huit dimanches ont été consacrés à des votations ou élections tant communales, cantonales que fédérales.

De ces journées, deux ont certainement marqué différemment l'esprit des citoyennes et citoyens de notre commune, de même que le Bureau électoral.

Il s'agit du 13 mars, où les électrices et électeurs devaient nommer les membres de la Municipalité et le Syndic. Eh bien, même sous l'aspect rigide et austère que peut représenter une élection, celle-ci s'est déroulée, selon notre bon vieux système et en toute convivialité, à la grande salle. A cette occasion, Mme Sandrine Boesiger, alors secrétaire du Conseil Général, a été élue Municipale (comme quoi être membre du Conseil !!!). Avis aux amateurs !!).

La deuxième date est celle du 23 octobre, lors des élections fédérales, où les citoyennes et citoyens vaudois devaient élire 18 membres au Conseil National et 2 au Conseil des Etats. Là, comme beaucoup d'entres-vous en ont eu l'écho, le système informatique de l'Etat de Vaud a « buggé », ce qui a eu pour effet que le Bureau électoral de notre commune a dû rester en place jusqu'à 16.30, alors que le dépouillement était terminé à 13.00.

Pour conclure sur ce sujet des votations et élections, il me semble utile de rappeler que malgré les facilités actuelles pour voter, il ne faut pas oublier de remplir correctement les cartes d'électeurs (date de naissance et signature), au risque que celles-ci ne soient pas prises en compte lors du dépouillement, ce qui arrive encore quasi à chaque scrutin.

Jean-Daniel Grob, Président

Cantine scolaire d'Yverdon

Opérationnel depuis la rentrée d'août, le restaurant scolaire des Isles peut accueillir 270 enfants sur le coup de midi ! Le repas est le même pour tous et labellisé « Fourchette verte junior » (=menu équilibré, avec peu de gras et de sel, mais des légumes et des fruits). Un menu végétarien est proposé pour tous, une fois par semaine.



Quel est le prix demandé aux parents ?

Il est de Frs 8.00 par repas et comprend le repas et la surveillance/animation. Ce tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une famille, mais pas en fonction du revenu. Les enfants peuvent aussi venir pique-niquer, moyennant une taxe d'inscription de Fr. 30.00 par année. Les repas sont payés sur facture mensuelle à partir des inscriptions avec possibilité d'annoncer les absences.

Comment s'inscrit-on ?

Il est possible de s'inscrire très simplement en remplissant un formulaire que l'on peut obtenir: isles@fpy.ch, sur les sites www.fpy.ch (Fondation Petitmaitre) et www.ylb.ch (Commune d'Yverdon) ou par téléphone au 024 425 49 64. En principe, il faut s'inscrire pour des jours précis et une durée fixe.

COMMUNICATION PUBLIQUE du Canton de Vaud, Département de la sécurité et de l'environnement

Cartographie des dangers naturels sur notre territoire communal

A la demande de la Confédération, les cantons suisses doivent réaliser les cartes de dangers naturels (CDN) sur l'ensemble de leur territoire d'ici à fin 2011. Les services cantonaux et les communes vaudoises participent conjointement à l'établissement de ces cartes. Les travaux des géologues et des hydrologues débiteront sur notre territoire communal en janvier 2012 et se dérouleront sur une période de 12 mois.

Les principaux dangers naturels étudiés sont les dangers géologiques (glissements de terrain, chutes de pierres et blocs, effondrements), les dangers hydrologiques (inondations, laves torrentielles, érosion).

Des géologues et hydrologues vont effectuer des relevés cartographiques. Vous les apercevrez cheminer sur les voies publiques, le long des cours d'eau, dans les champs non cultivés, les alpages et les forêts, sans occasionner aucun dégât ni préjudice.

De plus, si vous avez en mémoire un événement de ce type qui serait arrivé sur notre territoire communal, merci de prendre contact avec Madame Sylvia Lang au 079 749 02 03 pour l'informer plus précisément.

Pour de plus amples informations : <http://www.vd.ch/dangers-naturels/>

Ou par téléphone à :

Madame Nadia Christinet, Déléguée à l'environnement 021 316 75 77

Monsieur Christian Gerber, Chef de projet CDN 021 316 72 35

Triages forestiers— Suchy-Buron

Le 30 novembre dernier, les communes membres des triages de Suchy et du Buron ont accepté la création d'une Sàrl sous la raison sociale « **Le Cerisier Sàrl** » et dont le siège est à Corcelles-sur-Chavornay. Le but de cette société étant d'unifier l'exploitation des forêts des deux triages. Cela devrait permettre une meilleure coordination des travaux, une simplification des échanges de main d'oeuvre dans un périmètre important. La Sàrl ne modifiera en rien les pouvoirs des municipalités dans les triages forestiers respectifs.

Les triages ne disparaîtront pas puisque c'est une exigence de la loi fédérale qui exige que les cantons divisent leur territoire en triages forestiers confiés à des gardes forestiers. Les triages restent propriétaires pour moitié du bâtiment « Le Cerisier ».

Ils auront toujours la charge :

- * d'assurer la responsabilité politique des triages,
- * d'engager le garde forestier
- * de l'encaissement et de la répartition des subventions
- * des contrats de gestion

Un métier demain

Afin d'aider les jeunes à trouver leur voie après l'école obligatoire, l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSOP) propose plusieurs sites internet à consulter :

www.vd.ch/orientation (bourses des places d'apprentissage, notamment)

www.vd.ch/dqep

www.vd.ch/apprentissage

www.vd.ch/gymnase

Pour celles et ceux qui auraient besoin d'une aide financière, le site de l'Office cantonal des bourses d'étude et d'apprentissage www.vd.ch/ocbe peut vous aider.

La facture sociale ... une charge toujours plus pesante !

Face à une forte augmentation des charges sociales et l'entrée en vigueur de la RPT (répartition des tâches entre la confédération et les cantons), le Conseil d'Etat a proposé une modification du contenu de la facture sociale.

Ont été sortis de cette facture sociale :

Les subsides à l'assurance-maladie versés aux bénéficiaires de PC AVS-AI (63 mio)

L'enseignement spécialisé (77 mio)

L'aide au domaine de l'asile (23,6 mio)

En contrepartie, les communes devront céder l'équivalent en points d'impôts pour financer ce report. Partant d'un point communal valant environ 28,9 mio en 2008, une bascule de 6 points d'impôts des communes vers le canton est nécessaire.

Donc, dès le 1^{er} janvier 2011, la facture sociale est composée comme suit (principaux régimes)

Prestations complémentaires AVS-AI

Aide LAPRAMS (maintien à domicile et hébergement en home)

Subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires du RI et subsides partiels

Revenu d'insertion (RI)

Secteur handicap adulte

Avances et recouvrement de pensions alimentaires

Allocations de maternité, allocation pour enfant handicapé à domicile

Bourses d'études et d'apprentissages.

Pas de changement pour le contribuable : (231,5 %)

2010 : sans bascule impôt cantonal 151,5 % impôt communal de Belmont 80 %

2011 avec bascule impôt cantonal 157,5 % impôt communal de Belmont 74 %

N.B. Pour 2012, les coefficients seront de 154,5 % et 76%, soit :

2 points de bascule de l'Etat aux communes pour la réforme de la police et 1 point d'allègement fiscal cantonal décidé par le Conseil d'Etat

Aux propriétaires de chiens

Bien consciente que la majorité des propriétaires promènent leur(s) chien(s) en laisse lorsqu'ils traversent le village, mais au vu de l'augmentation du nombre de chiens sur notre commune, la Municipalité pense utile de rappeler les articles 64 et 65 du règlement communal de Police qui précisent, entre autre, que les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher de porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui, de commettre des dégâts, de salir la voie publique, d'errer sur le domaine public. Il est également mentionné que toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse à moins que celui-ci soit suffisamment éduqué pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.



La Municipalité ne souhaite pas provoquer de polémique sur le sujet, mais invite chacun à faire preuve de respect afin que nos amis à quatre pattes ne fassent pas les frais de propriétaire peu respectueux des règles.

Votations

Petit rappel : votations cantonales et fédérales le dimanche **11 mars 2012**. Pour tout renseignement consulter l'affiche au pilier public.

